



“Morbihan, foot gagnant !”

Procès-verbal de la cellule « Litiges et contentieux »

Séance du 22 avril 2025.

Membres présents : G. GOUZERCH – C. CARADO – D. LE BOUEDEC.

Rencontre ½ Finale Trophée du Morbihan U14 du 19 Avril 2025.

G.J. Pays de Plouay / G.S.I. Pontivy.

Evocation par la Commission des Jeunes dans le cadre de l'article 2 du Règlement des Coupes départementales.

La Commission, après étude des pièces jointes au dossier, Dit que :

le joueur **BLANCHARD Lukiann**, licence 2547907039, a bien participé à la rencontre U15 R2 du 29 Mars 2025 Vannes O.C. / G.S.I. Pontivy et n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en référence (article 167 alinéa 2 des Règlements généraux de la F.F.F.)

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité à la G.S.I.Pontivy.

Dit le G.J. Pays de Plouay qualifié pour la suite de la compétition.

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 2 jours à compter du jour de la notification. Art. 98.1 des Règlements généraux de la Ligue de Bretagne.

« Le responsable de la Cellule Litiges et contentieux »

D. LE BOUEDEC